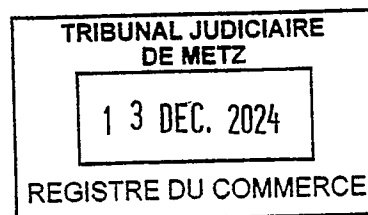


Bordereau attestant l'exactitude des informations - METZ - 5751 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 16/12/2024 - 3754 - 1990 B 00262 - 329 879 712 - SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL



SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL

Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 Euros

Siège social : 10 La Tannerie
 57070 SAINT JULIEN LES METZ
 RCS METZ : TI 329 879 712

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
 sous le N° 024-3754
 Metz, le 16.12.24
 Le Greffier



Experts-comptables et
 Commissaires aux comptes
 associés
 Frédéric Lugnier
 Luc Diebold
 Annie Suss-Faullimmel
 Jean-Jacques Hellé



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2024

A l'Assemblée générale de la société SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL SAS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} juillet 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.



Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

GH

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Strasbourg, le 20 septembre 2024

Le commissaire aux comptes



Cabinet GROSS-HUGEL

A handwritten signature in black ink, appearing to be "Frédéric LUGNIER".

Frédéric LUGNIER

COMPTES ANNUELS

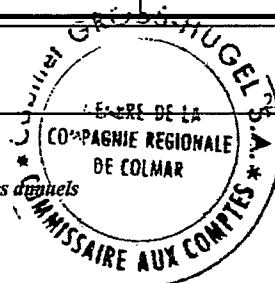


Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2024			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	207 020	166 011	41 009	54 614
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	575 232		575 232	575 232
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 076 161	732 849	343 312	396 088
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	21 938	6 315	15 623	15 623
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	32 841		32 841	32 841
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	95 129		95 129	95 129
TOTAL (II)		2 008 322	905 174	1 103 147	1 169 528
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	115 486		115 486	131 857
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	51 281		51 281	18 546
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 477 628	188 252	2 289 376	2 422 562
	Autres créances	260 726		260 726	107 640
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 624 330		1 624 330	2 097 404
	Charges constatées d'avance	121 218		121 218	136 895
	TOTAL (III)	4 650 669	188 252	4 462 417	4 914 904
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		6 658 990	1 093 426	5 565 564	6 084 432
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an					

224 956

232 274



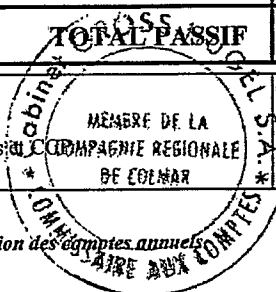
Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 200 000	1 200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	120 000	120 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	271 276	261 490
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	462 641	709 786
Autres fonds propres	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	913	1 231
	Total des capitaux propres	2 054 829	2 292 507
	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	622 420	576 113
	Provisions pour charges	95 950	67 722
	Total des provisions	718 370	643 835
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	363 324	458 277
	Emprunts et dettes financières divers (3)	22 908	22 616
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	356 404	496 217
	Dettes fiscales et sociales	1 236 843	1 352 617
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	22 499	18 481
	Produits constatés d'avance (1)	790 387	799 883
	Total des dettes	2 792 365	3 148 091
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	5 565 564	6 084 432
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	462 640,72	709 785,72
(1)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	2 522 043	2 792 267
(2)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques		
(3)	Dont emprunts participatifs		



Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	234 520	886	235 406	204 747
	Production vendue (Services et Travaux)	6 508 072	21 430	6 529 502	6 777 754
	Montant net du chiffre d'affaires	6 742 592	22 316	6 764 908	6 982 500
	Production stockée			(16 370)	(16 646)
	Production immobilisée			46 667	39 170
	Subventions d'exploitation			170 859	153 623
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			3 958	8 934
	Autres produits				
	Total des produits d'exploitation (1)			6 970 022	7 167 581
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 796 501	2 381 566
	Impôts, taxes et versements assimilés			96 134	130 132
	Salaires et traitements			2 241 681	2 323 461
	Charges sociales du personnel			803 211	841 051
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			86 715	90 167
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			45 886	30 641
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			189 492	225 645
	Autres charges			112 008	34 671
	Total des charges d'exploitation (2)			6 371 628	6 057 334
RESULTAT D'EXPLOITATION				598 394	1 110 247



Compte de Résultat 2/2

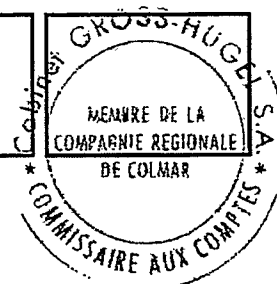
Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		598 394	1 110 247
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	30 000	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 849	1 751
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		40 849	1 751
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	4 075	4 147
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		4 075	4 147
RESULTAT FINANCIER		36 775	(2 396)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		635 168	1 107 851
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	318	991
Total des produits exceptionnels		318	991
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 222	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	897	
Total des charges exceptionnelles		2 119	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 801)	991
PARTICIPATION DES SALAIRES		75 113	170 288
IMPOTS SUR LES BENEFICES		95 614	228 768
TOTAL DES PRODUITS		7 011 190	7 170 323
TOTAL DES CHARGES		6 548 549	6 460 537
RESULTAT DE L'EXERCICE		462 641	709 786

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
 (2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
 (3) dont produits concernant les entreprises liées
 (4) dont intérêts concernant les entreprises liées



ANNEXE

*Art. L123-13 à L123-21 et R123-195 à R123-198 du Code de Commerce et Art. 831-1 et s.
du PCG*

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 5 565 564 euros, présenté sous la forme de liste, et dégageant un résultat de : 462 641 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font parties intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALEActivité de l'entreprise

Expertise comptable et commissariat aux comptes

Lieu d'exploitation de l'activité de l'entreprise

Siège social : 57070 METZ

Faits caractéristiques de l'exercice

Capital social

Etat exprimé en euros

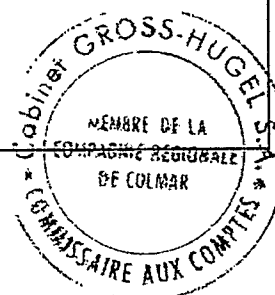
30/06/2024

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	792 960,00	1,5133	1 200 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	792 960,00	1,5133	1 200 000,00



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) (Règlement ANC 2014-03)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce.

Le montant total des honoraires de commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2022-2023 s'élève à 5 309 € hors taxes.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Ils sont calculés , en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels

1 à 4 ans



Règles et Méthodes Comptables

- Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Matériel Informatique	3 à 4 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Clients litigieux

Les clients litigieux font l'objet d'une dépréciation à la clôture de l'exercice.

Une provision pour dépréciation partielle de 50 % est pratiquée pour les encours clients supérieurs à 6 mois et inférieurs à 9 mois.

Pour les encours supérieurs à 9 mois, il est pratiqué une provision de 100 % du montant hors taxes de l'encours client en solde au bilan.

Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice, il est constaté des produits constatés d'avance qui sont calculés en déduisant de la facturation les travaux partiels réalisés au cours de l'exercice.

La valorisation des travaux réalisés est effectuée sur la base d'un taux horaire appliqué à chaque intervenant sur le dossier.

Travaux en cours



Règles et Méthodes Comptables

A la clôture de l'exercice, il est constaté des travaux en cours qui sont calculés selon les travaux réalisés non encore facturés.

La valorisation des travaux en cours est effectuée sur la base d'un taux horaire appliqué à chaque intervenant sur le dossier.

Engagements de départ à la retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 67 722 euros.

Part des engagements qui ont fait l'objet d'une reprise de provision et inscrits au poste "Provision pour charges" : 4 793 euros

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour de départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en écartant l'application du barème issu de l'ANI du 11 janvier 2008 mais en tenant compte des éléments suivants :

- taux d'actualisation retenu à 1.50%
- taux de progression des salaires : 1.50% constant
- taux de rotation : 3% constant pour une ancienneté de plus de 15 ans, 10% dégressif pour une ancienneté comprise entre 5 et 15 ans, 10% constant pour une ancienneté inférieure à 5 ans.
- taux de charges patronales fixé à 45% pour les salariés Cadres et 40% pour les salariés Non Cadres.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagement reçus.

Autres informations

Il a été constaté des provisions pour risques et charges d'un montant de 9 390.56 € concernant des litiges survenus au cours de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

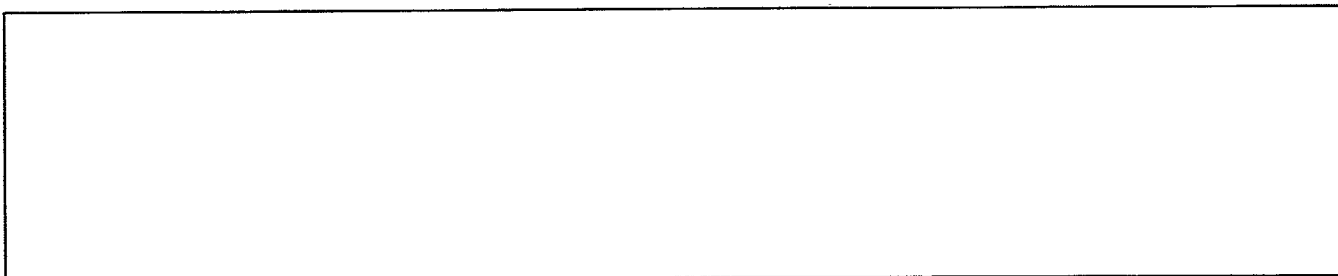
Il a été repris des provisions pour risques et charges pour un montant de 0.00 € concernant des litiges éteints au cours de l'exercice.

Evénements postérieurs à la clôture



Effectif moyen

		30/06/2024	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		19	
	Professions intermédiaires			
	Employés		47	
	Ouvriers			
	TOTAL		66	

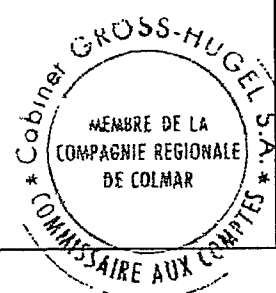


Filiales et participations

16

Etat exprimé en euros

30/06/2024

[illegible]

Immobilisations

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 30/06/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	782 252					782 252
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	782 252					782 252
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers	473 907					473 907
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier	608 273		21 232		27 251	602 254
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 082 180		21 232		27 251	1 076 161
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations	21 938					21 938
	Autres titres immobilisés	32 841					32 841
	Prêts et autres immobilisations financières	95 129					95 129
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	149 909					149 909
TOTAL		2 014 341		21 232		27 251	2 008 322



Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 30/06/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	152 406	13 605		166 011
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	152 406	13 605		166 011
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	237 877	32 360		270 237
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, mobilier	448 215	41 648	27 251	462 612
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	686 092	74 007	27 251	732 849
TOTAL		838 498	87 612	27 251	898 859

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencé aménagt divers					318		(318)
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES					318		(318)
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							(318)
TOTAL GENERAL NON VENTILE						318	(318)

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	30/06/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	1 231		318	913
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES	1 231		318	913
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges	576 113	161 264	114 956	622 420
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	67 722	28 228		95 950
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	643 835	189 492	114 956	718 370
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	6 315			6 315
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients	193 267	45 886	50 901	188 252
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	199 582	45 886	50 901	194 567
TOTAL GENERAL		844 647	235 378	166 175	913 850

Dont dotations
et reprises

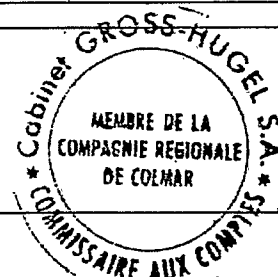
- d'exploitation
- financières
- exceptionnelles

235 378

165 857

318

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.



Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		30/06/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	95 129		95 129
	Clients douteux ou litigieux	224 956		224 956
	Autres créances clients	2 252 672	2 252 672	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	2 739	2 739	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices	150 954	150 954	
	Taxes sur la valeur ajoutée	53 455	53 455	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)	8 045	8 045	
	Débiteurs divers	45 533	45 533	
	Charges constatées d'avances	121 218	121 218	
	TOTAL DES CREANCES	2 954 701	2 634 616	320 085
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	1 518		

		30/06/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	363 324	93 002	268 040	2 282
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	22 899	22 899		
	Fournisseurs et comptes rattachés	356 404	356 404		
	Personnel et comptes rattachés	565 431	565 431		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	150 344	150 344		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	500 307	500 307		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	20 761	20 761		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	10	10		
	Autres dettes	22 499	22 499		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	790 387	790 387		
	TOTAL DES DETTES	2 792 365	2 522 043	268 040	2 282
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	94 953			
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	10			

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/06/2024

Total des Produits à recevoir		55 552
Autres créances clients <i>CLIENTS - FAE HORS GROUPE</i>	<i>18 165</i>	18 165
Autres créances <i>RRR A OBTENIR & AVOIRS A RECEV</i>	<i>37 386</i>	37 386

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2024

Total des Charges à payer		523 402
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		24 840
<i>FOURNISSEURS - FAR HORS GROUPE</i>	<i>24 840</i>	
Dettes fiscales et sociales		498 562
<i>DETTE PROVISIONNEE POUR CP</i>	<i>282 320</i>	
<i>DETTE PROVISIONNEE POUR RTT</i>	<i>24 913</i>	
<i>DETTE PROV. SUR PART. DES SAL</i>	<i>76 075</i>	
<i>PERSONNEL - PRIMES A PAYER</i>	<i>49 400</i>	
<i>PROV CHGES SOCIALES PRIME ET FORFAIT SOCIAL</i>	<i>33 304</i>	
<i>CHARGE A PAYER FPC ET TA</i>	<i>54</i>	
<i>CHARGES A PAYER PARTICIP EFF C</i>	<i>15 793</i>	
<i>CHARGES A PAYER TVA S/CREANCES</i>	<i>3 258</i>	
<i>CHARGE A PAYER - CFE</i>	<i>1 604</i>	
<i>CHARGE A PAYER - TAXE FONCIERE</i>	<i>11 841</i>	

Charges constatées d'avance

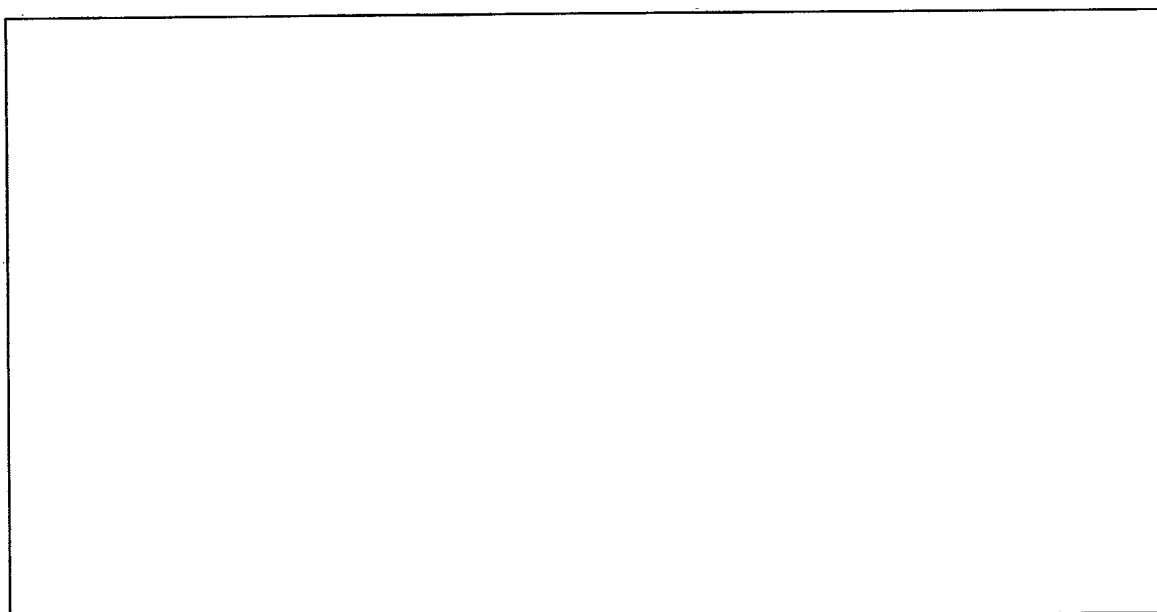
Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2024
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			121 218
CCA COTISATIONS		26 852	
CCA LOCATIONS IMMOBILIERES		26 909	
CCA ASSURANCES		29 592	
CCA DOCUMENTATION		28 441	
CCA MAINTENANCE INFORMATIQUE		9 422	
CCA COMMUNICATION EXTERIEURE			
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			121 218

Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	30/06/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		790 387	790 387
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			790 387

Ventilation du chiffre d'affaires

Etat exprimé en euros	France	Export	Total
Ventes de marchandises			
Production vendue de biens	234 520	886	235 406
Production vendue de travaux			
Production vendue de services	6 508 072	21 430	6 529 502
TOTAL	6 742 592	22 316	6 764 908



Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

Etat exprimé en euros

30/06/2024

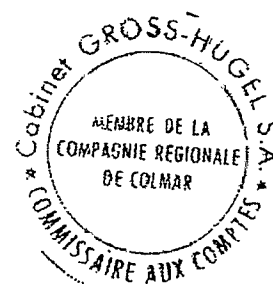
Résultat avant impôts

Impôts (1)

Résultat après impôts

RESULTAT COURANT	635 168		635 168
RESULTAT EXCEPTIONNEL (et participation)	(76 914)		(76 914)
RESULTAT COMPTABLE	558 255		558 255

(1) après retraitements fiscaux.



Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros	Capitaux propres clôture 30/06/2023	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 30/06/2024
Capital social	1 200 000				1 200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale	120 000				120 000
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves	261 490	9 786			271 276
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice	709 786	(709 786)		462 641	462 641
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées	1 231			(318)	913
TOTAL	2 292 507	(700 000)		462 323	2 054 829

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués 700 000

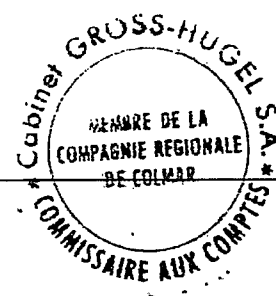
¹ dont dividende provenant du résultat n-1 700 000

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1 1 592 507

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif 1 592 507

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure (237 678)



Produits et Charges exceptionnels

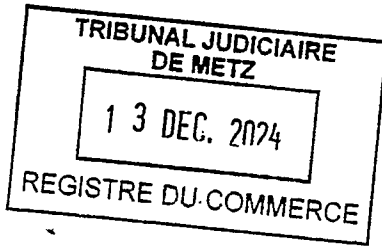
Etat exprimé en euros

30/06/2024

Total des produits exceptionnels		318
Reprises sur provisions et transferts de charges <i>RAP DEROGATOIRES</i>	<i>318</i>	318
Total des charges exceptionnelles		2 119
Charges exceptionnelles sur opération de gestion <i>CHARGES EXC. S/ OP. DE GESTION</i>	<i>1 222</i>	1 222
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions <i>DAP EXCEPTIONNELS</i>	<i>897</i>	897
Résultat exceptionnel		(1 801)

1367 30262.9

SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL
10, La Tannerie
57070 SAINT JULIEN LES METZ



COMPTES ANNUELS
AU 30 JUIN 2024

Déposé au greffe du Tribunal Judiciaire
sous le N° 224-3754
Metz, le 13.12.24
Le Greffier



"COPIE CERTIFIÉE CONFORME"

Le Président

A large, stylized handwritten signature, likely belonging to the President of the Tribunal.

Bilan Actif

Etat exprimé en euros		30/06/2024			30/06/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires	207 020	166 011	41 009	54 614
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles	575 232		575 232	575 232
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	1 076 161	732 849	343 312	396 088
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations	21 938	6 315	15 623	15 623
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	32 841		32 841	32 841
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	95 129		95 129	95 129
	TOTAL (II)	2 008 322	905 174	1 103 147	1 169 528
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services	115 486		115 486	131 857
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	51 281		51 281	18 546
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	2 477 628	188 252	2 289 376	2 422 562
	Autres créances	260 948		260 948	107 640
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	DISPONIBILITES	1 624 330		1 624 330	2 097 404
	Charges constatées d'avance	121 218		121 218	136 895
	TOTAL (III)	4 650 891	188 252	4 462 639	4 914 904
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		6 659 212	1 093 426	5 565 786	6 084 432
(1) dont droit au bail					
(2) dont immobilisations financières à moins d'un an					
(3) dont créances à plus d'un an				224 956	232 274

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

Capitaux Propres	Capital social ou individuel	1 200 000	1 200 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	120 000	120 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	271 276	261 490
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice	462 641	709 786
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées	913	1 231
	Total des capitaux propres	2 054 829	2 292 507
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques	622 420	576 113
	Provisions pour charges	95 950	67 722
	Total des provisions	718 370	643 835
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	363 324	458 277
	Emprunts et dettes financières divers (3)	22 908	22 616
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	356 404	496 217
	Dettes fiscales et sociales	1 237 065	1 352 617
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	22 499	18 481
	Produits constatés d'avance (1)	790 387	799 883
	Total des dettes	2 792 587	3 148 091
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	5 565 786	6 084 432
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		462 640,72	709 785,72
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		2 522 265	2 792 267
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

		France	Exportation	12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)	234 520	886	235 406	204 747
	Production vendue (Services et Travaux)	6 508 072	21 430	6 529 502	6 777 754
	Montant net du chiffre d'affaires	6 742 592	22 316	6 764 908	6 982 500
	Production stockée			(16 370)	(16 646)
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation			46 667	39 170
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			170 859	153 623
	Autres produits			3 958	8 934
	Total des produits d'exploitation (1)			6 970 022	7 167 581
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			2 796 501	2 381 566
	Impôts, taxes et versements assimilés			96 134	130 132
	Salaires et traitements			2 241 681	2 323 461
	Charges sociales du personnel			803 211	841 051
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			86 715	90 167
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations			45 886	30 641
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions			189 492	225 645
	Autres charges			112 008	34 671
	Total des charges d'exploitation (2)			6 371 628	6 057 334
RESULTAT D'EXPLOITATION				598 394	1 110 247

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

30/06/2024

30/06/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		598 394	1 110 247
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3)	30 000	
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3)		
	Autres intérêts et produits assimilés (3)	10 849	1 751
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers		40 849	1 751
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées (4)	4 075	4 147
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières		4 075	4 147
RESULTAT FINANCIER		36 775	(2 396)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		635 168	1 107 851
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	318	991
Total des produits exceptionnels		318	991
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 222	
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	897	
Total des charges exceptionnelles		2 119	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		(1 801)	991
PARTICIPATION DES SALAIRES		75 113	170 288
IMPOTS SUR LES BENEFICES		95 614	228 768
TOTAL DES PRODUITS		7 011 190	7 170 323
TOTAL DES CHARGES		6 548 549	6 460 537
RESULTAT DE L'EXERCICE		462 641	709 786
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs			
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs			
(3) dont produits concernant les entreprises liées			
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées			

ANNEXE

*Art. L123-13 à L123-21 et R123-195 à R123-198 du Code de Commerce et Art. 831-1 et s.
du PCG*

Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice clos le 30/06/2024 dont le total du bilan avant répartition est de 5 565 786 euros, présenté sous la forme de liste, et dégageant un résultat de : 462 641 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/07/2023 au 30/06/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font parties intégrante des comptes annuels.

PRESENTATION GENERALEActivité de l'entreprise

Expertise comptable et commissariat aux comptes

Lieu d'exploitation de l'activité de l'entreprise

Siège social : 57070 METZ

Faits caractéristiques de l'exercice

Capital social

Etat exprimé en euros		30/06/2024	Nombre	Val. Nominale	Montant
ACTIONS / PARTS SOCIALES	Du capital social début exercice		792 960,00	1,5133	1 200 000,00
	Emises pendant l'exercice				
	Remboursées pendant l'exercice				
	Du capital social fin d'exercice		792 960,00	1,5133	1 200 000,00

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce et du plan comptable général (PCG) (Règlement ANC 2014-03)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Informations requises par l'article R.123-198 - 9° du code de commerce.

Le montant total des honoraires de commissaire aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice 2022-2023 s'élève à 5 309 € hors taxes.

Ne sont mentionnées dans l'annexe que les informations à caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Amortissements

Ils sont calculés , en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire ou dégressif.

- Logiciels

1 à 4 ans

Règles et Méthodes Comptables

- Agencements et aménagements des constructions	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau	3 à 5 ans
- Matériel Informatique	3 à 4 ans
- Mobilier	3 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à cette valeur, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Clients litigieux

Les clients litigieux font l'objet d'une dépréciation à la clôture de l'exercice.

Une provision pour dépréciation partielle de 50 % est pratiquée pour les encours clients supérieurs à 6 mois et inférieurs à 9 mois.

Pour les encours supérieurs à 9 mois, il est pratiqué une provision de 100 % du montant hors taxes de l'encours client en solde au bilan.

Produits constatés d'avance

A la clôture de l'exercice, il est constaté des produits constatés d'avance qui sont calculés en déduisant de la facturation les travaux partiels réalisés au cours de l'exercice.

La valorisation des travaux réalisés est effectuée sur la base d'un taux horaire appliqué à chaque intervenant sur le dossier.

Travaux en cours

Règles et Méthodes Comptables

A la clôture de l'exercice, il est constaté des travaux en cours qui sont calculés selon les travaux réalisés non encore facturés.

La valorisation des travaux en cours est effectuée sur la base d'un taux horaire appliqué à chaque intervenant sur le dossier.

Engagements de départ à la retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.

Les engagements de la société en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés sont mentionnés en engagements financiers donnés, à l'exclusion d'une constatation par voie comptable.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 67 722 euros.

Part des engagements qui ont fait l'objet d'une reprise de provision et inscrits au poste "Provision pour charges" : 4 793 euros

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour de départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en écartant l'application du barème issu de l'ANI du 11 janvier 2008 mais en tenant compte des éléments suivants :

- taux d'actualisation retenu à 1.50%
- taux de progression des salaires : 1.50% constant
- taux de rotation : 3% constant pour une ancienneté de plus de 15 ans, 10% dégressif pour une ancienneté comprise entre 5 et 15 ans, 10% constant pour une ancienneté inférieure à 5 ans.
- taux de charges patronales fixé à 45% pour les salariés Cadres et 40% pour les salariés Non Cadres.

Les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont mentionnés en engagement reçus.

Autres informations

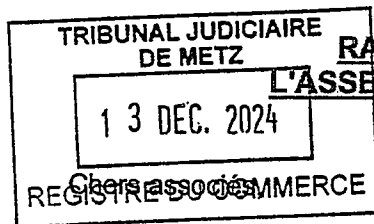
Il a été constaté des provisions pour risques et charges d'un montant de 9 390.56 € concernant des litiges survenus au cours de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Il a été repris des provisions pour risques et charges pour un montant de 0.00 € concernant des litiges éteints au cours de l'exercice.

Evénements postérieurs à la clôture

SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 Euros
Siège social : 10, La Tannerie 57070 SAINT JULIEN LES METZ
329 879 712 RCS METZ



RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT À
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2024

Conformément à la loi et aux statuts de notre Société, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 30 juin 2024 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et renseignements prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Il vous sera également donné lecture du rapport de votre Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, la Société a réalisé un chiffre d'affaires de 6 764 908 Euros contre un chiffre d'affaires de 6 982 500 Euros pour l'exercice précédent clos le 30 juin 2023.

En date du 14 décembre 2023, les consorts GIULIANA ont cédé à la société CT3M les 39 649 actions lui appartenant au sein de la Société.

Aux termes d'une décision unanime des associés en date du 14 décembre 2023, il résulte que Monsieur Frédéric TRAPP a été nommé en qualité de Président en remplacement de Monsieur Pierre GIULIANA, démissionnaire.

La fusion-absorption de la société SOLOGEST AUDIT par la société CT3M a pris effet le 3 avril 2024, de sorte que les 578 852 actions de la société SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL dont était titulaire la société SOLOGEST AUDIT, sont désormais la propriété de la société CT3M.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 30 juin 2024, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

FT

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

En ce qui concerne l'évolution prévisible de la Société et ses perspectives d'avenir, l'objectif est l'amélioration des niveaux d'activité et de rentabilité.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Activité des filiales et participations

Vous trouverez dans le tableau annexé à notre bilan des informations relatives à l'activité et aux résultats des filiales de notre Société et des sociétés qu'elle contrôle.

Nous complétons ces informations par les éléments suivants :

SOLOGEST SOCIETE LORRAINE DE GESTION INFORMATIQUE : société à responsabilité limitée au capital de 7 622,45 Euros détenue à 100% – exercice social clos le 30 juin 2024

Capitaux propres = 15 483 Euros
Chiffre d'affaires = 9 431 Euros
Résultat net = 2 456 Euros

EVIDIENCE : société par actions simplifiée au capital de 5 000 Euros détenue à 80% – exercice social clos le 30 juin 2024

Capitaux propres = 10 283 Euros
Chiffre d'affaires = 85 371 Euros
Résultat net = 16 600 Euros

F.C.P ACADEMY : société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros détenue à 80% - premier exercice social clos le 30 juin 2024

Capitaux propres = -46 277 Euros
Chiffre d'affaires = 107 429 Euros
Résultat net = -41 018 Euros

SUCCURSALES

Conformément aux dispositions de l'article L. 232-1, II du Code de commerce, nous vous indiquons que notre Société a trois succursales situées respectivement :

-3, Rue de Lorraine 57970 YUTZ (numéro SIRET : 329 879 712 00092) ;

-6, Boucle de la Sente 57300 MONDELANGE (numéro SIRET : 329 879 712 00126) ;

-20, Rue de la Treiche 54700 PONT A MOUSSON (numéro SIRET : 329 879 712 00118).

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT

Conformément aux articles L. 441-14 et D. 441-6, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le nombre et le montant total des factures reçues et émises non réglées au 30 juin 2024 et la ventilation de ce montant par tranche de retard, dans le tableau suivant :

FT

	Article D. 441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						
	0 j	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	0 j	1 à 30 j	31 à 60 j	61 à 90 j	91 j et plus	Total (1 j et plus)	
(A) Tranches de retard de paiement													
Nombre de factures concernées													
Montant total des factures concernées HT	251780	28179	0	0	46217	326176	877617	217024	0	102398	1020617	2217656	
% du montant total des achats HT de l'exercice	9,0	1,0	0	0	1,7	11,7							
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice							13,0	3,2	0,0	1,5	15,1	32,8	
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées													
Nombre des factures exclues													
Montant total des factures exclues													
(C) Délais de paiement de référence utilisés													
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement													

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 30 juin 2024, le chiffre d'affaires s'est élevé à 6 764 908 Euros contre 6 982 500 Euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -3,12%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 205 114 Euros contre 185 081 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,82%.

FT

Le montant des achats et variations de stocks est nul comme pour l'exercice précédent.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 2 796 501 Euros contre 2 381 566 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 17,42%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 96 134 Euros contre 130 132 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -26,13%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 2 241 681 Euros contre 2 323 461 Euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -3,52%.

Le montant des charges sociales s'élève à 803 211 Euros contre 841 051 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -4,50%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 322 093 Euros contre 346 453 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -7,03%.

Le montant des autres charges s'élève à 112 008 Euros contre 34 671 Euros pour l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 6 371 628 Euros contre 6 057 334 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 5,19%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 598 394 Euros contre 1 110 247 Euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de -46,10%.

Compte tenu d'un résultat financier de 36 775 Euros (-2 396 Euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 635 168 Euros contre 1 107 851 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -42,67%.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à -1 801 Euros contre 991 Euros pour l'exercice précédent.

La participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise pour l'exercice écoulé ressort à 75 113 Euros contre 170 288 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -55,89%.

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort à 95 614 Euros contre 228 768 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -58,20%.

Le résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024 se solde ainsi par un bénéfice de 462 640,72 Euros contre un bénéfice de 709 785,72 Euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de -34,82%.

Au 30 juin 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 5 565 786 Euros contre 6 084 432 Euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -8,52%.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 462 640,72 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 de la manière suivante :

FT

Bénéfice de l'exercice	462 640,72 Euros
A titre de dividendes	450 000,00 Euros
Soit 0,57 Euro par action	
Le solde	12 640,72 Euros

En totalité au compte « autres réserves ».

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2,84 Euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 449 997,16 Euros.

Le dividende serait mis en paiement au siège social à compter du 30 septembre 2024.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Distributions antérieures de dividendes

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

FI

Exercice clos le	Total des sommes distribuées	Nombre de titres concernés	Réfaction de 40% sur les dividendes (Article 158.3.2 C.G.I.)	
			Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
30 juin 2021	750 000	792 960	5,67	749 994,33
30 juin 2022	619 001,03	792 960	4,68	618 996,35
30 juin 2023	700 000	792 960	158 503,35	541 496,65

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

Tableau des résultats

Au présent rapport est annexé, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa transformation en société par actions simplifiée.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous donner lecture du rapport spécial de votre Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Nous vous précisons qu'aucun mandat de dirigeant ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

AUTORISATION D'AFFILIATION DES MANDATAIRES SOCIAUX ASSIMILÉS AUX SALARIÉS AUX CONTRATS DE PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

Nous vous informons qu'en application de la circulaire de la Direction de la sécurité sociale du 25 septembre 2013, les mandataires sociaux non titulaires d'un contrat de travail mais qui sont assimilés aux salariés, en application de l'article L.311-3 du Code de la sécurité sociale, peuvent bénéficier des contrats de protection sociale complémentaire que la Société aurait éventuellement souscrits au profit des salariés, sur autorisation de la collectivité des associés.

Nous vous proposons en conséquence d'autoriser les mandataires sociaux susvisés, éventuellement concernés, à être rattachés aux contrats de protection sociale complémentaire éventuellement souscrits par la Société, et en conséquence à bénéficier desdits contrats.

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous vouliez bien donner à votre Président quitus de sa gestion pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

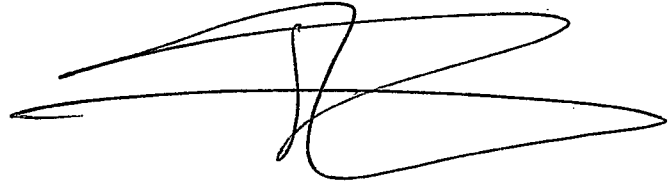
Nous espérons que ces propositions recevront votre agrément et vous invitons à vous prononcer sur les résolutions qui vont être soumises à votre vote.

F7

Fait à SAINT JULIEN LES METZ

Le 30 août 2024

Le Président

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke.

SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 Euros
Siège social : 10, La Tannerie 57070 SAINT JULIEN LES METZ
329 879 712 RCS METZ

Tableau financier	30/06/2024	30/06/2023
I – Situation financière en fin d'exercice		
a) Capital social	1 200 000,00	1 200 000,00
b) Nombre d'actions émises	792 960,00	792 960,00
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0,00	0,00
II – Résultat global des opérations effectives		
a) Chiffre d'affaires hors taxes	6 764 908,00	6 982 500,00
b) Bénéfices avant impôts, participations, amortissements et provisions	790 183,00	1 306 883,00
c) Impôt sur les bénéfices	95 614,00	228 768,00
d) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	462 640,72	709 785,72
e) Résultat distribué	450 000,00	700 000,00
f) Participation des salariés	75 113,00	170 288,00
III – Résultat des opérations réduit à une seule action		
a) Bénéfices après impôts, participations mais avant amortissements et provisions	0,78	1,14
b) Bénéfices après impôts, participations, amortissements et provisions	0,58	0,90
c) Dividende versé à chaque action	0,57	0,88
IV – Ventilation de la nature des actions		
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0,00	0,00
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0,00	0,00
c) Par exercice de droits de souscription	0,00	0,00
V – Personnel		
a) Nombre de salariés	66,00	68,00
b) Montant de la masse salariale	2 241 681,00	2 323 461,00
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	803 211,00	841 051,00

11

SOLOGEST AUDIT ET CONSEIL
Société par actions simplifiée au capital de 1 200 000 Euros
Siège social : 10, La Tannerie 57070 SAINT JULIEN LES METZ
329 879 712 RCS METZ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 SEPTEMBRE 2024

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2024 s'élevant à 462 640,72 Euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	462 640,72 Euros
A titre de dividendes	450 000,00 Euros
Soit 0,57 Euro par action	
Le solde	12 640,72 Euros

En totalité au compte « autres réserves ».

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 éligibles à l'abattement de 40% prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 2,84 Euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2024 non éligibles à l'abattement de 40% s'élève à 449 997,16 Euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter du 30 septembre 2024.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 Euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 Euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

RT

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8%, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40%.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le	Total des sommes distribuées	Nombre de titres concernés	Réfaction de 40% sur les dividendes (Article 158.3.2 C.G.I.)	
			Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
30 juin 2021	750 000	792 960	5,67	749 994,33
30 juin 2022	619 001,03	792 960	4,68	618 996,35
30 juin 2023	700 000	792 960	158 503,35	541 496,65

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 septembre 2024

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

